

Note de rentrée aux parents d'élèves: année scolaire 2023/2024 :

L'école du Puits de Calès accueille votre enfant, voici quelques informations importantes concernant la vie de l'école :

-**Sécurité et ouvertures des portails** : pour la sécurité de vos enfants, les portails de l'école **sont fermés et contrôlés** par gâches électriques et visiophones après chaque entrée ou sortie dans l'établissement. Afin de ne pas déranger intempestivement le personnel de l'école qui se charge de contrôler à distance ces ouvertures, nous vous demandons de respecter les horaires d'entrée : **avant 8h30 puis avant 14h**. Les retards ne seront tolérés qu'à titre exceptionnel. Nous prions les parents d'éviter de circuler dans les couloirs de l'école élémentaire sans raison impérative.

-**Parking** : notre école a la chance de profiter d'un parking, veuillez bien vouloir vous garer sur les places de stationnement avant de déposer ou de récupérer vos enfants.

-Les horaires de classe (24h hebdomadaires):

Matin: 8h30/12h
Après-midi: 14h/16h30

-La fiche de renseignements et d'autorisations annuelle est à retourner à l'école dans les meilleurs délais.

-Assurance scolaire : Veuillez demander à vos assureurs une attestation d'assurance concernant tous les risques scolaires responsabilité civile et individuelle accident (à donner aux enseignants de chaque classe au plus vite).

-Les réunions d'informations et de rencontre avec les enseignants sont prévues, en voici l'organisation,

- **le lundi 11 septembre à 18h15** pour les **GS, CM2**
- **le mardi 12 septembre à 18h15** pour les **PS, MS, CE2, CM1**
- **le jeudi 14 septembre à 18h15** pour les **CP, CE1**

-Activités pédagogiques complémentaires : 1h hebdomadaire, pour élèves en difficulté en priorité, à partir de fin septembre, entretien préalable avec l'enseignant.

-Utilisation des réseaux sociaux : conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, les parents s'engagent à ne pas diffuser de données à caractères personnels : photos ou commentaires sur un élève ou un adulte, notamment lors des sorties scolaires.

-Le calendrier de l'année scolaire est affiché sur le panneau à l'extérieur de l'école, ainsi que sur le site internet de l'école: <http://www.ecolepuitsdecales.com> ou tapez simplement le nom de l'école.

-Garderies et études: tous les jours de 16h30 à 17h30 (puis garderies jusqu'à 18h25).

Les parents qui le souhaitent peuvent venir récupérer leurs enfants à 16h30 précises.

Garderies : gratuites et assurées par la mairie, réservées aux enfants dont les 2 parents travaillent avec attestation de l'employeur, **attention, se rendre à la Mairie, service éducation, pour l'inscription et non à l'école**. Voici les horaires des garderies

7h30/8h30
12h/12h25
13h25/14h
16h30/18h25

Études surveillées 16h30/17h30: **gratuites et ouvertes à tous les élèves du CP au CM2 sans restriction, assurées par les enseignants de l'école : lundi et vendredi pour les CP et CE1, mardi et jeudi pour les CE2, CM1 et CM2**, inscription préalable en mairie, puis garderie possible jusqu'à 18h25. Afin d'être certain d'avoir une place, nous vous conseillons d'y inscrire votre enfant, même si sa présence n'est pas régulière.

-Médicaments : seulement dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), **tous les autres médicaments sont interdits à l'école et ne pourront être administrés à vos enfants.**

-Cantine : de 12h à 14h, réservation directement en Mairie ou par téléphone : 05/65/59/50/74 ou sur le site internet de la mairie.

-Absences : les enseignants notent 2 fois par jour dans un registre d'appel les absences des élèves, téléphonez le matin **et justifiez par un mot écrit** des parents : pour l'année scolaire, **des justificatifs d'absences à compléter seront fournis à vos enfants dans leur cahier de correspondance**, veuillez les compléter pour le jour du retour de votre enfant à l'école.

-Livres et cahiers : Fournis par l'école, nous vous demandons d'inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin, ils devront être recouverts dès les premiers jours, les livres détériorés ou perdus seront à remplacer par les parents.

-Objets divers : argent, bijoux, jeux électroniques, cartes diverses, musique, téléphones, montres ou objets connectés... **sont interdits**. Vos enfants peuvent cependant apporter à l'école des cordes à sauter (poignées plastiques), des billes (du CP au CM2) ... pour y jouer pendant les récréations.

-Vêtements : Ils sont trop souvent oubliés dans la cour ou sur les portemanteaux des couloirs, incitez vos enfants à ne pas les oublier et **pensez à bien les marquer afin d'éviter les échanges et les pertes**. Les vêtements restants de l'année passée et non récupérés seront donnés à une association millavoise.

-Parasites (poux) : pour éviter toute prolifération, pensez à surveiller régulièrement la tête de vos enfants.

-Vaccins : 11 vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

-Élections des parents d'élèves délégués au Conseil d'école: pendant la deuxième quinzaine d'octobre, 8 titulaires et 8 suppléants seront à élire parmi les parents d'élèves de l'école, **vous pouvez dès à présent venir vous faire connaître auprès du directeur.**

-Relation avec les enseignants : ils sont à votre disposition, chacun selon ses disponibilités. N'hésitez pas à les contacter et à prendre rendez-vous par le biais du cahier de correspondance. Le directeur est à la disposition des familles tous les soirs à 16h30 ou 17h30, le **lundi** toute la journée.

-Règles de vie à l'école : elles sont rédigées et travaillées en classe en EMC, elles régissent le fonctionnement de l'école, et doivent être respectées par tous, dans tous les moments et tous les lieux de l'école et notamment pendant les horaires de cantine ou de garderies.

-Vos adresses mails et téléphones: comme chaque année, nous vous les demandons dans la fiche de renseignements afin de vous faire parvenir diverses informations, pensez à les écrire **très lisiblement** afin de nous faciliter les tâches de secrétariat.

Toute information importante sera transmise par le biais du cahier de correspondance, ou par mail ou par le blog.

-Blog : Le blog de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ecolepuitsdecales.com> ou en tapant tout simplement le nom de notre école. Il regroupe tous les articles des classes et documents administratifs de notre école. Nous vous conseillons de vous y abonner (c'est gratuit) lors de votre première visite.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Signatures des responsables de l'enfant :